

Maison des Jeunes d'Été

Dossier d'inscription été 2022

(Adhérents à la MJB 2021-2022)

Du Lundi 11 Juillet 2022 au Vendredi 12 Août 2022

Nom de l'enfant : _____

Prénom de l'enfant : _____

Classe (2021-2022) : _____

Âge : _____

Nous vous rappelons que nous sommes déclarés et agréés au Ministère de la Jeunesse et des Sports, par la Protection Maternelle Infantile (PMI) et de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF). **Par conséquent, nous sommes et vous êtes dans l'obligation de fournir les documents suivants qui sont nécessaires pour toute inscription en structure collective.**

- Ce dossier d'inscription dûment complété et signé.
- Le règlement intérieur lu, approuvé et signé (parents & enfant) .
- Notification de droit CAF ou MSA (à défaut revenu d'imposition avec QF) **(Si changement depuis septembre)**
 - CAF MSA Autres (MGEN, SLI)
- Copie PAI (traitement, allergie, régime alimentaire, ...) + copie dossier MDPH. **(Si changement depuis septembre)**
- Copie du jugement de divorce (page concernant le droit de garde de l'enfant). **(Si changement depuis septembre)**

Le dossier de votre enfant sera accepté seulement s'il est complet !

Maison des Jeunes d'Été

7 Route de Cosne

18240 BOULLERET

02.48.72.43.18 ou 06.48.65.76.14

maisondesjeunesboulleret@orange.fr

Siret : 382 312 007 00018

Fiche d'inscription et renseignements obligatoires

Si changement depuis septembre

Renseignements de l'enfant :

Nom	Prénom	Date de naissance

Renseignements des parents :

	Père	Mère	Autre responsable
Nom			
Prénom			
Adresse			
Téléphone portable			
Téléphone du domicile			
Adresse mail			
Employeur			
Téléphone travail			
Régime (CAF ou MSA)			

Prestation familiale :

Numéro d'allocataire (CAF ou MSA) : _____

Obligatoire : quotient familial : _____

Merci de fournir une copie de l'aide aux temps de loisirs.

Numéro de sécurité sociale (celui auquel l'enfant est rattaché) : _____

CPAM (précisez le département) _____

Autres (MSA, MGEN, SLI) _____

Autres personnes à contacter en cas de besoin :

NOM et Prénom	Lien de parenté	Numéro de téléphone

LES AUTORISATIONS

Types d'autorisations	Réponses
<p>Participer et pratiquer les différentes activités culturelles et sportives (jeux, jardinage, cuisine, travaux manuels, sorties, piscine, activités scientifiques, etc ...) organisées par la Maison des Jeunes d'Été et sous sa responsabilité.</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<p>Autorisation de photographier et de filmer : L'équipe d'animation photographie et filme les enfants dans le cadre des activités. Ces photos peuvent éventuellement être publiées dans la presse, le bulletin municipal, sur la page Facebook de la MJBété ou sur le site internet de la Maison des Jeunes de Boulleret (maisondesjeunesbou6@wixsite.com/monsie)</p> <p><u>AUTORISATION DE PRISE DE VUE ET D'UTILISATION D'IMAGES ET VIDEO</u> En vertu des textes de loi ci-dessous : <i>Article 9 du Code civil : qui instaure un droit au respect de l'intimité de la vie privée ;</i> <i>Article 226-1 du Code pénal : atteinte volontaire à l'intimité de la vie privée d'autrui (prise de vue à l'insu de la personne) ; Article 226-2 du Code pénal : diffusion des images.</i> <i>En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, vous autorisez à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente. Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement ou être cédées à des tiers, sous toute forme et tous support connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans aucune limitation, pour une durée de : 99 ans intégralement ou par extraits, et notamment : Presse, Revue, Exposition, Projection publique, Publication électronique, CD Rom, DVD, Internet, Réseaux sociaux...</i></p>	<p>Photos : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p>  <p>Vidéos : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p>  <p>Diffusion : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> oui, si floutée/ masquée <input type="checkbox"/> non</p>
Autorisation de rentrer seul au domicile	Du centre : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Du car : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Autorisation de transport en autocar (Ramassage matin/ soir, activités et sorties)	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Autorisation de transport en minibus utilisé par la Direction de la Maison des Jeunes d'Été.	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Règlement intérieur « lu et approuvé »	Signature :

Je soussigné Mr/ Mmeresponsable de l'enfant.....

Signature du responsable :(Signature valable pour toutes les autorisations citées ci-dessus)

Fait à _____ Le _____

Planning d'inscription

Veillez cocher la/les case(s) correspondantes aux dates de présences de votre enfant à la MJ Été s'il vous plaît

Jours	Présent la journée	Repas du midi	Bus matin + lieu de ramassage	Bus soir + lieu de dépôt	
Lundi 11 juillet 2022	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mardi 12 juillet 2022	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mercredi 13 juillet 2022	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Jeudi 14 juillet 2022	FÉRIÉ				
Vendredi 15 juillet 2022	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Lundi 18 juillet 2022	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mardi 19 juillet 2022	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mercredi 20 juillet 2022	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Jeudi 21 juillet 2022	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Vendredi 22 juillet 2022	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Lundi 25 juillet 2022	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CAMPING 10-14 ANS <input type="checkbox"/>
Mardi 26 juillet 2022	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mercredi 27 juillet 2022	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Jeudi 28 juillet 2022	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Vendredi 29 juillet 2022	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Lundi 1 ^{er} août 2022	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CAMPING 6-7 ANS <input type="checkbox"/>
Mardi 2 août 2022	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mercredi 3 août 2022	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CAMPING 8-9 ANS <input type="checkbox"/>
Jeudi 4 août 2022	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Vendredi 5 août 2022	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Lundi 8 août 2022	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CAMPING 3-5 ANS <input type="checkbox"/>
Mardi 9 août 2022	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mercredi 10 août 2022	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Jeudi 11 août 2022	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Vendredi 12 août 2022	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Itinéraire & horaires du bus

Lieux des arrêts	Horaire matin	Horaire soir
Boulleret	7h50	18h50
Léré (<i>lavoir</i>)	8h05	18h35
Sury-près-Léré (<i>arrêt de car</i>)	8h10	18h30
Belleville (<i>groupe scolaire</i>)	8h15	18h25
Santranges (<i>école</i>)	8h25	18h15
Savigny en Sancerre (<i>place</i>)	8h35	18h05
Sainte-Gemme (<i>à côté de la petite auberge</i>)	8h45	17h55
Bannay (<i>croisement rue du puit d'amour et rue du village</i>)	8h55	17h45
Les Fouchards	9h05	17h35
Boulleret	9h10	17h30



Règlement intérieur MJété 2021 *(exemplaire à conserver)*

Art 1 : L'accueil et les horaires

La Maison des Jeunes d'Été accueille des enfants de 3 à 14 ans.
Nous sommes ouverts **du lundi au vendredi de 7h30 à 18h15**.

Nous vous rappelons que la MJÉté ferme ses portes à 18h15 précise. Nous vous demandons de bien vouloir respecter ces horaires. Nous ne prenons aucune responsabilité en dehors des heures d'accueil.

Au-delà de trois retards, une journée supplémentaire sera facturée à la famille.

Les heures d'ouverture et de fermeture sont des horaires maximaux. L'accès à la structure reste souple à l'intérieur de ces sections d'heure. En cas d'impossibilité exceptionnelle, il est important de prévenir la responsable de la structure.

Une pièce d'identité sera demandée à toute personne étrangère aux parents venant récupérer l'enfant.

Si d'autres personnes que les parents doivent prendre en charge votre enfant, vous devez informer de l'identité de cette personne et fournir une décharge écrite au responsable de la structure. Une pièce d'identité lui sera également demandée.

Art 2 : Le paiement et facturation

La participation des familles est faite à la journée. Le règlement doit impérativement être acquitté avant le centre (nous encaisserons les chèques à chaque semaine échue).

Les repas des vacances devront impérativement être réglés à la réservation, aucun remboursement ne sera effectué, sauf en cas d'hospitalisation avec certificat médical.

Vous avez la possibilité de venir récupérer le repas de votre enfant à partir de 11h30 avec une boîte hermétique, sac isotherme et pains de glace.

Les réservations devront être faites de façon écrite. Tout enfant qui était inscrit, et qui ne vient pas, la journée sera quand même facturée. Sauf cas de force majeure avec certificat médical.

La Maison des Jeunes d'Été accepte : les tickets CESU, e-CESU, les chèques vacances, l'APAS, virement, CB, espèce et chèques.

Art 3.1 : La santé

Les animateurs ne sont pas autorisés à administrer des médicaments aux enfants. **De même que tout enfant malade, il sera immédiatement rendu à sa famille, ou au responsable désigné.** Si pour une raison votre enfant ne peut pas participer à une activité, merci de nous en informer.

En cas de traitement, merci de nous fournir un certificat médical / une ordonnance ainsi qu'une autorisation de délivrance du traitement par la direction ou animateur titulaire du PSC1.

Art 4 : Le comportement

Pour la bonne marche des activités et pour que chacun puisse évoluer et s'exprimer librement dans un climat calme et détente, nous demandons une attitude de respect et de bonne camaraderie, la liberté d'expression n'excluant pas la POLITESSE.

S'il s'avère que le comportement d'un enfant perturbe les ateliers, le camping ou les diverses sorties ou risque de faire courir un danger à lui-même ou à autrui, ses parents seront avertis par la responsable pour envisager les mesures à prendre.

Art 5 : La tenue vestimentaire :

Prévoir des vêtements pas fragiles : certaines activités présentent des risques évidents (peintures, gazon, cuisine...) ou n'importe quelle activité nécessitant l'emploi de matières difficilement détachables.

Pour les activités sportives, merci de prévoir des vêtements ainsi que des chaussures de sport. La structure se décharge de toute responsabilité en cas d'incident.

Art 6 : Affaires personnelles :

Les enfants ne devront pas apporter d'objet personnel (console de jeu, bijou, carte « collector », jouets personnels...) pouvant provoquer une jalousie, un danger, un vol ou un conflit.

La structure se décharge de toute responsabilité en cas de casse, perte ou vol.

Le téléphone portable est strictement interdit au sein du centre !

Nous souhaitons que chaque enfant ait un sac personnel avec bouteille d'eau, casquette, crème solaire, chaussures de sport (si elles ne sont pas déjà aux pieds de votre enfant) **pour une question d'hygiène et de confort.**

N'oubliez pas d'étiqueter chaque affaire personnelle.

Art 7 : Vidéo et internet :

Les photos et vidéos prises lors des spectacles, défilés ou manifestations ne doivent servir qu'à des fins personnelles et privées et ne devront pas être diffusées sur internet.

Art 8 : Les locaux et le matériel

Nous avons la chance de pouvoir évoluer dans un cadre propre et agréable. Toutes les activités que nous proposons aux jeunes nécessitent un investissement non négligeable tant sur le plan matériel que sur le plan humain. Il est donc impératif que les outils et matériaux mis à disposition soit respectés.

Le complexe socioculturel est équipé d'un défibrillateur cardiaque placé sous alarme. Il est strictement interdit d'ouvrir le boîtier (sauf en cas d'urgence absolue). Si un enfant est surpris à l'ouvrir, ses parents ou son responsable seront immédiatement prévenus et l'enfant sera exclu de la Maison des Jeunes d'Été.

Art 9 : Conclusion :

Il est utile de rappeler que la Maison des Jeunes d'Été n'est pas une garderie. C'est un lieu convivial où nous sommes heureux d'accueillir les enfants et de leur apprendre de nouvelles choses pour les accompagner dans leur construction et dans leurs choix. C'est aussi un lieu d'échange, d'écoute pour que chacun puisse s'épanouir pleinement.

Nous nous devons de souligner ces quelques règles élémentaires pour la vie en collectivité.

La liste n'est pas exhaustive, mais nous nous appliquerons à la compléter tout au long de ces vacances pleines de joie et de créativité.

Je soussigné (parent) _____ et (enfant) _____

attestent avoir pris connaissance du règlement intérieur de la Maison des Jeunes d'Été et nous nous engageons à le respecter.

DOCUMENTS A SIGNER PAGE 3

Informations

Fonctionnement :

La Maison des Jeunes d'Été de Boulleret ouvre ses portes **du Lundi 11 Juillet 2022 à 7h30 au Vendredi 12 Août 2022 à 18h15.**

La MJÉté accueille les enfants à partir de 3 ans, sans distinctions géographique, dans les locaux du complexe socioculturel situé : 7 route de Cosne, 18240 Boulleret.

Horaires et périodes d'ouverture de la MJété :

Tous les jours, **du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h15.**

Permanence téléphonique :

Pendant les heures d'ouverture de l'accueil de loisirs au 02.48.72.43.18.

Ainsi qu'au 06.48.65.76.14, 7 jours/ 7 et 24h/ 24.

Inscription :

L'inscription ne sera valable qu'après avoir rendu le **dossier d'inscription complet** et après règlement pour les cinq semaines (nous encaisserons les chèques à chaque semaine échue).

Nous nous donnons le droit de refuser un enfant si son dossier n'est pas dûment rempli (vaccins non communiqués, absence de QF,

Tarifs :

Journée	
Plein tarif Communauté de Communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire	
1 ^{er} enfant	8€
À partir du 3 ^{ème} enfant	7€
Plein tarif hors Communauté de Communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire	
1 ^{er} enfant	11€
À partir du 3 ^{ème} enfant	9€
Aide CAF FATL	
QF < 400	3€
401 < QF < 700	5€
QF < 701	8€
Enfant bénéficiant de l'AEEH	6€
À partir du 3^{ème} enfant	
QF < 400	2€
401 < QF < 700	4€
QF > 701	7€
Aide MSA	
QF < 600	0.80€
601 < QF < 800	2.40€
801 < QF < 1001	3.20€
QF > 1001	8€
À partir du 3^{ème} enfant	
QF < 600	0.50€
601 < QF < 800	1.40€
801 < QF < 1001	2.20€
QF > 1001	7€

**Pensez à prévoir
une gourde/bouteille pour
votre/vos enfant(s).**

Repas/Jour : 4€70

**Les repas & les goûters
sont fournis tous les jours par la
structure.**

Informations campings :

- **Pour les 10-14 ans :** Du Lundi 25 Juillet matin au Vendredi 29 Juillet 2022 fin d'après-midi au camping « Les Jouiems à St Sauveur en Puisaye
→ Tarif : 30 € supplémentaire
- **Pour les 6-7 ans :** Du Lundi 1er Août matin au Mercredi 3 Août 2022 fin de matinée au camping « Les Jouiems » à St Sauveur en Puisaye
→ Tarif : 23 € supplémentaire
- **Pour les 8-9 ans :** Du Mercredi 3 Août début d'après-midi au vendredi 5 Août 2022 fin d'après-midi au camping « Les Jouiems » à St Sauveur en Puisaye
→ Tarif : 23 € supplémentaire
- **Pour les 3-5 ans :** Lundi 8 Août 2022 dans le jardin de la Maison des Jeunes à Boulleret
→ Tarif : 5 € supplémentaire

Pour un aperçu du Camping des Jouiems : <https://camping-jouiems.com>

Responsables campings :

- **Pour les 3-9 ans :** Laurine PAILLET 07.87.28.51.64 / laurinepaillet60@gmail.com
- **Pour les 10-14 ans :** Aurélie PASDELOUP 06.74.45.98.71/pasdeloup.aurelie@orange.fr

Un trousseau camping ainsi que d'autres documents vous seront transmis ultérieurement.